

Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR)

Réf de l'action : S9265 - Version 02 du 24/08/2023

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Savoir former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.
Savoir sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Être titulaire du BEPECASER
- Justifier d'une année d'activité dans le domaine
- Avoir monté un dossier de recevabilité de la VAE auprès de la DREETS et son avoir obtenu l'accord.
NB : L'accord de la DREETS est valable 12 mois.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME / CONTENU

- Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur
- Ingénierie pédagogique
- Techniques d'animation
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement
- Méthodologie d'analyse d'une demande de prestation
- Conception d'intervention de sensibilisation
- Connaissance des outils informatiques et de projection
- Evaluation de l'action

MODALITES PEDAGOGIQUE

- Formation en présentiel.
- Mise à disposition d'une salle de cours équipée de vidéoprojecteur et matériel informatique
- Véhicule équipé de doubles commandes

MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du diplôme Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM).
- Enseignants de la Conduite justifiant d'une expérience dans le domaine visé depuis plus de 3 ans

MODALITES D'EVALUATION

- Animation d'une séance collective de formation à la Sécurité Routière (1 heure)
 - Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (1 heure)
 - Entretien technique (1 heure)
 - Questionnement à partir de production (1 heure)
 - Entretien final (30 minutes)
- Durée totale de l'examen : 4h30

SANCTION VISEE

- Session de validation par un examen professionnel sanctionnant le Titre Professionnel ECSR enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité 311u (code NSF)
- Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS

- 12 stagiaires maximum

HORAIRES

- De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

DUREE DE LA PRESTATION

- 77 heures

